

# CHAMPIONNATS ÎLE-DE-FRANCE EN SALLE ESPOIRS SENIORS + 800 M JUNIORS

Samedi 29 Janvier 2022 à Eaubonne  
Dimanche 30 Janvier 2022 à l'INSEP

## 1 – Qualifications

**Sur Minima A :** performances réalisées entre le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et le 16 janvier 2022 lors des compétitions en salle suivantes :

- . Compétitions inscrites au calendrier
- . Championnats académiques et championnats de France scolaires et universitaires
- . Championnats régionaux et championnats de France affinitaires.

Un formulaire d'engagement devra être rempli et expédié à la LIFA.

## Sur Minima D (qualification directe et gratuite)

Tout athlète ayant réalisé ces minima lors des championnats régionaux Espoirs - Seniors ou des championnats départementaux sera qualifié automatiquement. Aucun document n'est à remplir.

## Sur Minima E (qualification éventuelle et gratuite)

Tout athlète ayant réalisé ces minima lors des championnats régionaux Espoirs - Seniors ou des championnats départementaux sera susceptible d'être qualifié. Aucun document n'est à remplir.

## 2 - Athlètes classé(s) N2 ou Podium aux Championnats de France 2021

Ces athlètes pourront s'engager directement. Un formulaire devra être rempli et retourné à la LIFA.

## 3 – 3000m TCF / TCM

La participation à cette épreuve est ouverte aux athlètes classés au niveau IR4 minimum en 2021 ou 2022. Un formulaire devra être rempli et retourné à la LIFA.

## 3 - Participation des athlètes des catégories Cadets et Juniors

Les athlètes des catégories Cadets et Juniors peuvent participer à ces championnats sous réserve d'avoir réalisé les minima d'engagement correspondant à la catégorie Seniors. Dans ce cas, un formulaire d'engagement devra être rempli et expédié à la LIFA.

### DATE LIMITE DE RECEPTION A LA LIFA

Toutes les demandes d'engagement ou de qualification exceptionnelle devront parvenir à la LIFA avant le **Mardi 18 janvier 2022**

La liste des qualifiés figurera sur le site internet <http://lifa-athle.fr> à partir du mercredi 19 janvier 2022

Les éventuelles demandes tardives devront parvenir à la LIFA avant le lundi 24 janvier 23h59, la liste définitive sera mise en ligne le mardi 25 janvier 2022.

\*\*\*\* **FORFAIT - date limite Mercredi 26 janvier à 23h59** \*\*\*\*

Les désengagements se font directement sur internet jusqu'à la date fixée

<http://lifa-athle.fr> rubrique Compétitions – Calendrier en ligne

